

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

**Délibération
N° 25.093.3**

**En exercice ... 37
Présents 27
Votants 30
Pour 23
Contre 0
Abstentions... 7**

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**AVENANT 2025 À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE
DE RACCORDEMENT DES RÉSEAUX HUMIDES POUR LES POSTES
DE SECOURS ET LES CONCESSIONS DE LA PLAGE DE VENDRES
ENTRE LA DOMITIENNE ET LA COMMUNE DE VENDRES -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 25/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 1^{er} juillet 2025 à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Valérie CHABOT (représentée par madame Patricia CATHALA), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Mireille TORTES.

Secrétaire de séance : madame Patricia BERTHOMIEU.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

Avenant 2025 à la convention de prestation de service de raccordement des réseaux humides pour les postes de secours et les concessions de la plage de Vendres entre La Domitienne et la commune de Vendres – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-56 et L5214-16-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération de la commune de Vendres en date du 12 avril 2018 approuvant ladite convention de prestation de service ;

Vu la demande de la commune de Vendres en date du 19 février 2024 afin de renouveler ladite convention arrivant à échéance le 31 mars 2024 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes La Domitienne en date du 21 mai 2024 approuvant le renouvellement de ladite convention de prestation de service pour une durée de trois ans ;

Vu le projet d'avenant à la convention de prestation de service entre La Domitienne et la commune de Vendres pour l'année 2025 ci-annexé ;

Considérant que la convention de prestation de service établie entre la Communauté de communes La Domitienne et la commune de Vendres a pour objet la pose et la dépose des réseaux humides (eau et assainissement) alimentant les postes de secours et les concessions de la plage de Vendres ;

Considérant que cette prestation sera facturée à hauteur de 16 611,38 € TTC au titre des prestations réalisées en 2025 et de la moins-value sur les prestations 2024 ;

Considérant que la convention a été conclue pour 3 ans à compter du 1^{er} avril 2024, sauf dénonciation expresse de l'une des parties deux mois avant le début de la prestation annuelle ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 4^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

À l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),

I. APPROUVE le projet d'avenant à la convention de prestation de service de raccordement des réseaux humides pour les postes de secours et les concessions de la plage de Vendres entre La Domitienne et la commune de Vendres pour l'année 2025 ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits pour 8 488,88 € sur le budget annexe Eau et pour 8 122,50 € sur le budget annexe Assainissement de l'exercice 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_09


IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **18 JUIL. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **18 JUIL. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Patricia BERTHOMIEU



REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250701-DEL IB_25_09

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_09